

Maître d'ouvrage



Le Chêne Jaunet
54 rue Général de GAULLE
27340 PONT DE L'ARCHÉ
☎ 02.35.23.26.56
📠 02.35.23.49.91

Géomètre-Expert



GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
Maxime Leheureur
106 rue de l'Éclair - B.P. 122 - CHÉDUXY
27340 PONT DE L'ARCHÉ
Tél 02 32 40 05 13 Fax : 02 32 50 59 91
Courriel : agp@geometre-expert.fr

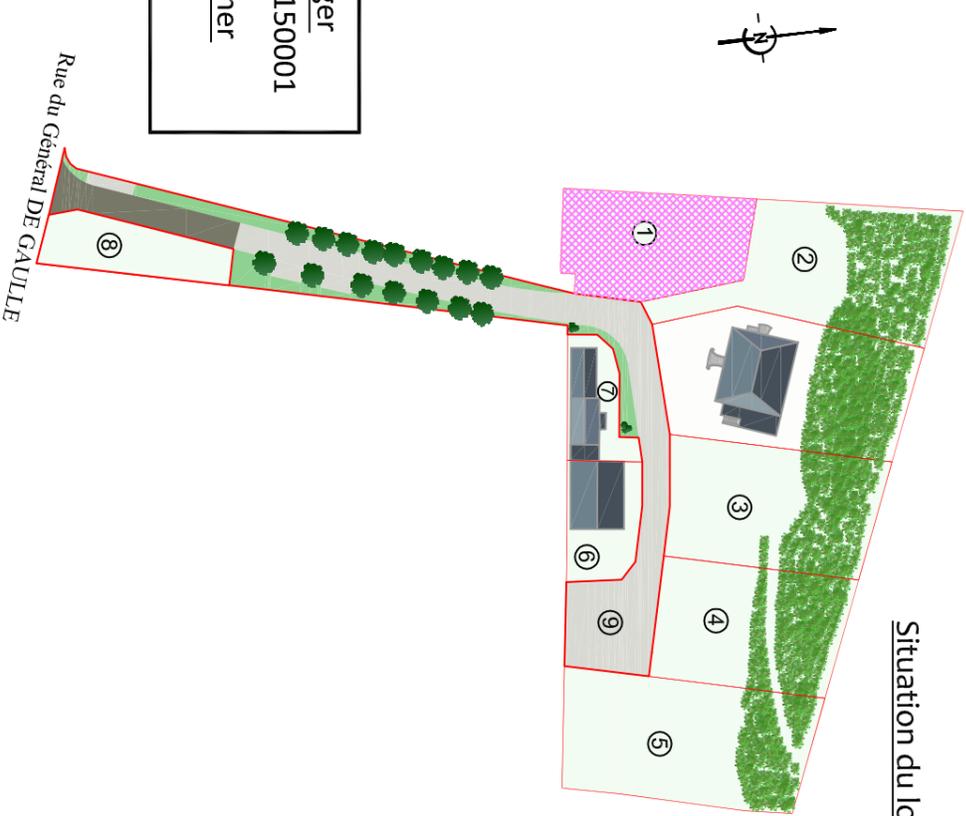
Département de l'EURE

Commune de PONT-DE-L'ARCHÉ

Rue du Général DE GAULLE

Résidence "Le Parc des Remparts"

Situation du lot

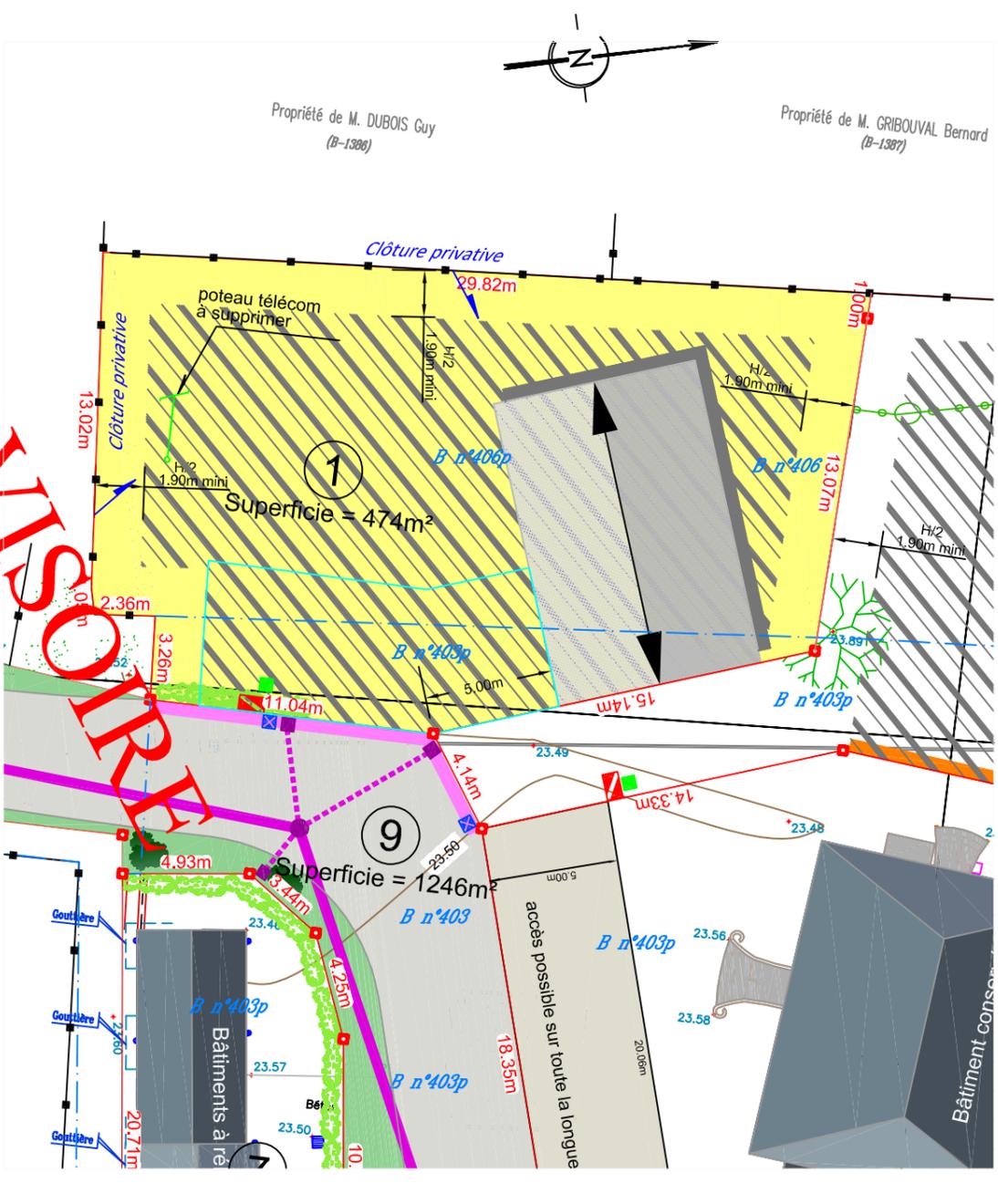


Permis d'aménager
Réf. : PA 027469150001
Surface de plancher
300 m²

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE DU LOT N°1

Section ... n°

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
150419	24/05/2016	150419-PA.dwg	1/250



LEGENDE :

- Chaussée aménagée
- Nœuds et espaces verts
- Halle d'essences locales à planter par les acquéreurs
- Zone boisée à conserver
- arbre existant
- plantations effectuées par l'aménageur
- Possibilité de faire glisser les accès le long du trait rose
- Emprise constructible
- les constructions doivent être implantées à une distance au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction sans être inférieure à 1,90m
- Hypothèse(s) d'implantation non contractuelle
- Sens du fatiage principal
- Les constructions peuvent s'implanter sur l'alignement de la voie privée. Si elles ne le sont pas, les façades avant des constructions doivent être implantées dans la bande bleue.
- Contrainte d'implantation : Le pignon ou une partie du pignon devra être implanté en limite de propriété sur la zone indiquée par un trait orange épais.

LEGENDE RESEAUX :

- Halle existante
 - Feuillu existant
 - Résineux existant
 - Clôture existante
 - Courbe de niveau*
 - Cote altimétrique (rattachée au NGF système IGN 1969)*
 - Coaction linéaire
 - Application cadastrale
 - Limite de propriété
 - Borne nouvelle
 - Borne existante
 - Branchement Eaux Usées*
 - Branchement Eau*
 - Branchement Électrique*
 - Branchement Télécom*
- (*) : - le nivellement relève la topographie du terrain AVANT Travaux.
- les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.
Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.